MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté interministériel du 15 Dhou El Kaâda 1436 correspondant au 30 août 2015 fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des agences thématiques de recherche.

Le Premier ministre,

Le ministre des finances,

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret présidentiel n° 07-308 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 fixant les modalités de recrutement des agents contractuels, leurs droits et obligations, les éléments constitutifs de leur rémunération, les règles relatives à leur gestion ainsi que le régime disciplinaire qui leur est applicable, notamment son article 8 :

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances :

Vu le décret exécutif n° 11-398 du 28 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 24 novembre 2011 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence thématique de recherche ;

Vu le décret exécutif n° 12-19 du 15 Safar 1433 correspondant au 9 janvier 2012 portant transformation de l'agence nationale pour le développement de la recherche universitaire en agence thématique de recherche en sciences et technologie;

Vu le décret exécutif n° 12-20 du 15 Safar 1433 correspondant au 9 janvier 2012 portant transformation de l'agence nationale pour le développement de la recherche en santé en agence thématique de recherche en sciences de la santé :

Vu le décret exécutif n° 12-95 du 8 Rabie Ethani 1433 correspondant au 1er mars 2012 portant création de l'agence thématique de recherche en biotechnologie et sciences agroalimentaires ;

Vu le décret exécutif n° 12-96 du 8 Rabie Ethani 1433 correspondant au 1er mars 2012 portant création de l'agence thématique de recherche en sciences sociales et humaines ;

Vu le décret exécutif n° 12-97 du 8 Rabie Ethani 1433 correspondant au 1er mars 2012 portant création de l'agence thématique de recherche en sciences de la nature et de la vie ;

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 Journada Ethania 1432 correspondant au 2 juin 2011, modifié, fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des agences de recherche;

Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 8 du décret présidentiel n° 07-308 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer les effectifs par emploi correspondant aux activités d'entretien, de maintenance ou de service, leur classification ainsi que la durée du contrat des agents concernés exerçant au titre des agences thématiques de recherche, sont fixés conformément au tableau en annexe.

- Art. 2. Les dispositions de l'arrêté interministériel du 30 Journada Ethania 1432 correspondant au 2 juin 2011, modifié, susvisé sont abrogées.
- Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 Dhou El Kaâda 1436 correspondant au 30 août 2015.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Tahar HADJAR Le ministre des finances Abderrahmane BENKHALFA

Pour le premier ministre et par délégation

Le directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative

Belkacem BOUCHEMAL

Effectifs par emploi, classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service, au titre des agences thématiques de recherche TABLEAU ANNEXE

Total général				Agence thématique de recherche en sciences sociales et humaines					Agence thématique de recherche en biotechnologie et sciences agroalimentaires				Agence thématique de recherche en sciences et technologie				Agence thématique de recherche en santé					de la llature et de la vie	de recherche en sciences	Agence thématique				Agence thématique de recherche				
ındéterminée (2)	Contrat à durée	Contrat à durée indéterminée (1)		Effectif (1+2) Contrat à durée à Teindéterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2) Effectif		Contrat à durée indéterminée (1)		ındéterminée (2)	Contrat à durée	indeterminee (1)	Contrat à durée	Effectif $(1+2)$	indéterminée (2)	Contrat à durée	ındeterminee (1)	Contrat à durée	Effectif $(1+2)$	indéterminée (2)	Contrat à durée	ındéterminée (1)	Contrat à durée	Effectif $(1+2)$	indéterminée (2)	Contrat à durée	ındêterminêe (1)	Contrat à durée	Inc	Caté	Emplois	
à Temps partiel	à Temps plein	à Temps partiel	à Temps plein	(1+2)	à Temps plein à Temps partiel à Temps plein à Temps plein à Temps partiel	à Temps plein	(1+2)	à Temps partiel	à Temps plein	à Temps partiel	à Temps plein	(1+2)	à Temps partiel	à Temps plein	à Temps partiel	à Temps plein	1+2)	à Temps partiel	à Temps plein	à Temps partiel	à Temps plein	(1+2)	à Temps partiel	à Temps plein	à Temps partiel	à Temps plein	Indice	Catégorie				
I	Ι	1	29	4	I	I	ı	4	4	I	1	ı	4	8	I	-	_	8	10	I	I	ı	10	3	ı	ı	ı	3			Ouvrier professionnel de niveau 1	
ı	1		12	4	1		1	4	4	1	1	1	4	ı	1	1	1		ı	1		1	1	4	ı		1	4	200	1	Agent de service de niveau 1	
	-	Ι	13	ı	1	Ι			_	1		-		10	ı		_	10	3	-			3	Ι	1		_	_			Gardien	
ı	1	-	21	5	I		ı	5	5	ı	1	1	5	3	ı		_	3	3		1	I	3	5	I	1	1	5	219	2	Conducteur d'automobile de niveau 1	
ı	1	-		ı	ı	1	ı	-	ı	ı	1	ı	1	ı	ı	ı	-	1	ı		1	ı	1	I	ı	1	1	ı			Ouvrier professionnel de niveau 2	
ı		-	1	ı	ı	1	ı		ı	ı	1		1	1	ı	1	-	1	I		ı	ı	1	ı		1	1	1	240	3	Conducteur d'automobile de niveau 2	
ı	_	_	-	1	-	-	1	-	1	-	Ι	_	1	Ι	ı	-	_		Ι	-	1	ı	1	-		1	-	-			Agent de service de niveau 2	
I	_	Ι	_	Ι	I	I	I	1	-	I	I	_	I	I	I	_	_	_	I	1	I	I	I	ı		1	Ι	-	263	4	Conducteur d'automobile de niveau 3 et chef de parc	
I	_	_	2	_	-	_	1	_	_	-	1	_		I	I	_	_	_	1	_	1	I	1	1	_	1	_	1			Ouvrier professionnel de niveau 3	
ı	ı			ı	ı	-	ı	_	ı	ı	1	ı	1	ı	I		-		ı	1	1	ı	1	I	ı	1	1	ı	288	5	Agent de service de niveau 3	
I	-	-	16	4	I		I	4	4	I	I	I	4	4	I			4	Ι			I	1	4				4			Agent de prévention de niveau 1	
I	Ι	-	-	I	ı		ı		ı	ı	I	ı	ı	Ι	ı	I	-		I			ı		Ι	ı		I	ı	315	6	Ouvrier professionnel de niveau 4	
1	I		3	1	1		1	1	1	1	1	I	1	I	ı		1	1	ı		1	I		1	I		1	1	348	7	Agent de prévention de niveau 2	
			97	18		1		18	18			1	18	26	1		_	26	17				17	18			18 -				Total	

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté interministériel du 27 Moharram 1442 correspondant au 15 septembre 2020 modifiant l'arrêté interministériel du 15 Dhou El Kaâda 1436 correspondant au 30 août 2015 fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des agences thématiques de recherche.

Le Premier ministre,

Le ministre des finances,

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret présidentiel n° 07-308 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 fixant les modalités de recrutement des agents contractuels, leurs droits et obligations, les éléments constitutifs de leur rémunération, les règles relatives à leur gestion ainsi que le régime disciplinaire qui leur est applicable, notamment son article 8;

Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 12-19 du 15 Safar 1433 correspondant au 9 janvier 2012 portant transformation de l'agence nationale pour le développement de la recherche universitaire en agence thématique de recherche en sciences et technologie ;

Vu le décret exécutif n° 12-20 du 15 Safar 1433 correspondant au 9 janvier 2012 portant transformation de l'agence nationale pour le développement de la recherche en santé en agence thématique de recherche en sciences de la santé :

Vu le décret exécutif n° 12-95 du 8 Rabie Ethani 1433 correspondant au 1er mars 2012 portant création de l'agence thématique de recherche en biotechnologie et sciences agroalimentaires :

Vu le décret exécutif n° 12-96 du 8 Rabie Ethani 1433 correspondant au 1er mars 2012 portant création de l'agence thématique de recherche en sciences sociales et humaines ;

Vu le décret exécutif n° 12-97 du 8 Rabie Ethani 1433 correspondant au 1er mars 2012 portant création de l'agence thématique de recherche en sciences de la nature et de la vie ;

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Vu le décret exécutif n° 19-232 du 12 Dhou El Hidja 1440 correspondant au 13 août 2019 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement des agences thématiques de recherche ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 Dhou El Kaâda 1436 correspondant au 30 août 2015 fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des agences thématiques de recherche;

Arrêtent:

Article ler. — Les dispositions de l'*article 1er* de l'arrêté interministériel du 15 Dhou El Kaâda 1436 correspondant au 30 août 2015 susvisé, sont modifiées, comme suit :

« Article 1er. — En application des dispositions de l'article 8 du décret présidentiel n° 07-308 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer les effectifs par emploi correspondant aux activités d'entretien, de maintenance ou de service, leur classification ainsi que la durée du contrat des agents exerçant au titre des agences thématiques de recherche, conformément au tableau en annexe ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Moharram 1442 correspondant au 15 septembre 2020.

Le ministre des finances

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Aïmene

BENABDERRAHMANE Abdo

Abdelbaki BENZIANE

Pour le Premier ministre et par délégation,

le directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative

Belkacem BOUCHEMAL

TABLEAU ANNEXE

Effectifs par emploi, la classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service, au titre des agences thématiques de recherche

Agence thématique de recherche	EMPL	OIS	Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3 et chef de parc	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total	
	Catég	orie		1		2		3		4		5		6	7		
	Point ind	liciaire		200		219		240		263		288		315	348		
Agence	Contrat à durée	à temps plein	3	1	3	3	_	1	_		1	_	5	_	1	18	
thématique	ndéterminée (1)	à temps partiel	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_		_	_		
de recherche en sciences	Contrat à durée	à temps plein	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_		
de la nature	déterminée (2)	à temps partiel	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_		
et de la vie	Effectifs	3	1	3	3	_	1	_	_	1	-	5	_	1	18		
A @@ = = =	Contrat à durée	à temps plein	10	_	3	3	_	_	_	_	1	_	_	_	_	17	
Agence thématique de	indéterminée (1)	à temps partiel	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_		
recherche en	Contrat à durée	à temps plein	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_		_	_		
santé	déterminée (2)	à temps partiel	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
	Effectifs	10	_	3	3	_	_	_	_	1	_	_	_	_	17		
Agence	Contrat à durée	à temps plein	8	_	10	3	_	1	_	_	_	_	4	_	_	26	
thématique de	indéterminée (1)	à temps partiel	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
recherche en sciences et	Contrat à durée	à temps plein	_	_		_	_	_	_	_	_	_		_	_		
technologies	déterminée (2)	à temps partiel	_	_	_	_	_	_			_	_		_	_		
	Effectifs	8	_	10	3	_	1	_	_	_	_	4	_	_	26		
Agence	Contrat à durée	à temps plein	4	4	_	5	_	_	_	_	_	_	4	_	1	18	
thématique de recherche en	indéterminée (1)	à temps partiel	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_		
biotechnologie	Contrat à durée	à temps plein	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
et sciences	déterminée (2)	à temps partiel	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_		_	_		
agroalimentaires	Effectifs	(1+2)	4	4	_	5	_	_	_	_	_	_	4	_	1	18	
Agence	Contrat à durée	à temps plein	4	4	_	5	_	_	_	_	_	_	4	_	1	18	
thématique de recherche en	indéterminée (1)	à temps partiel	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
sciences	Contrat à durée	à temps plein	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_		_	_		
sociales et	déterminée (2)	à temps partiel	_	_		_	_	_		_	_	_			_		
humaines	Effectifs	(1+2)	4	4	_	5	_	_	_	_	_	_	4	_	1	18	
	Contrat à durée	à temps plein	29	9	16	19	_	2	_	_	2	_	17	_	3	97	
Total	indéterminée (1)	a temps partier	_	_	_	_	_	_	_	_		_	_	_	_		
10181	Contrat à durée	à temps plein	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
	déterminée (2)	à temps partiel	_	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	